



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO DM-17-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO DM-17-01

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS VOUS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ :

Que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 19 juillet 2022, le projet de règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01.

Que conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c.-A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 9 août 2022, à compter de 18 h 05, au 550, rue Notre-Dame à Montebello.

Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou un membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville durant les heures d'ouvertures du bureau municipal.

Que ce projet de règlement peut être consulté en ligne sur le site internet de la Municipalité (www.montebello.ca).

Que ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Montebello.

Que ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Montebello
Ce 25 juillet 2022


Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la Municipalité de Montebello, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25^e jour de juillet 2022 entre 10 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de juillet 2022.


Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier